

Le 06 avril 2020

## LE FINANCEMENT DES STRUCTURES DE VILLE COVID 19

### CONTEXTE

Durant cette phase épidémique de Covid-19, il ressort trois types d'organisation en ambulatoire :

- Les cabinets de MG dans l'incapacité de recevoir des patients symptomatiques COVID
- Les cabinets ou structures organisés et en capacité de recevoir leur patientèle symptomatique COVID
- Les cabinets ou structures organisés, en capacité de recevoir leur patientèle symptomatique et les personnes symptomatiques hors patientèle du territoire, volontaires pour être identifiés « site de soins Organisés COVID 19 » (SOC COVID19)

Selon les ressources territoriales, la création de Centres Ambulatoires Dédiés (CAD COVID19) peut être envisagée avec une notion de temporalité à prendre en compte pour s'assurer d'être :

- En renfort des organisations en place et quand cela s'avère nécessaire avec la progression de l'épidémie ;
- En substitution, si les structures de soins habituelles ne sont pas en capacité de prendre en charge des patients symptomatiques ou se concentrent sur la prise en charge des autres patients.

**Dans ce cadre, il a été décidé que l'ARS accompagne financièrement les Sites de soins Organisés COVID et les Centres Ambulatoire Dédiés en fonction des besoins non couverts et selon une procédure simplifiée.**

### PRINCIPES DE FINANCEMENT

Quelle que soit l'organisation mise en place, les principes suivants sont retenus :

- **Conformité avec les directives régionales** diffusées le 27 mars 2020
- **Recherche de partenaires** en capacité de mettre à disposition les moyens utiles : collectivités territoriales pour personnels, matériels, aide informatisation, centres hospitaliers sur évacuation des déchets / nettoyage, sécurité civile sur accueil, consignes patients, ...
- **Contribution financière de l'ARS**, en complément des moyens déjà mobilisés
- **Somme forfaitaire allouée** sur la base de 2 mois de fonctionnement, différente selon que les locaux sont adaptés ou non
- **Activités de soins non pris en charge**, car rémunérées par l'Assurance Maladie
- **Un suivi d'activité hebdomadaire** à remonter à l'ARS pour assurer une veille sanitaire

**Modalités de versement de la subvention :**

- **Identification d'une structure juridique existante** avec RIB et SIRET pour recevoir et gérer les financements
- **Versement du forfait en une fois.**
- A l'issue de la période, l'ARS Bretagne pourra procéder à la **récupération des sommes non dépensées**, après analyse des pièces justificatives adressées (factures, bulletins de salaires, ...).

## POSTES DE DEPENSES

### SITE DE SOINS ORGANISE COVID 19

Les **SOC COVID19** assurent la prise en charge de leur patientèle et sont volontaires pour prendre en charge les patients symptomatiques du territoire, sur la base d'une organisation de leur structure selon deux modalités différentes :

- Soit en double flux dans les cabinets habituels (plages horaires dédiées)
- Soit en dédiant des cabinets médicaux ou d'autre profession pour la prise en charge unique des patients symptomatiques.

Pour ces Sites de soins Organisés COVID 19 qui s'organisent pour la prise en charge d'une population qui ne relève pas de leur patientèle habituelle, des frais supplémentaires peuvent apparaître et pourront faire l'objet d'un soutien financier de l'ARS sur les postes suivants :

- **Fonctionnement :**
  - Ressources humaines : Renfort Accueil, Standard, Secrétariat médical
  - Prestations : Renfort nettoyage, évacuation des déchets
- **Investissement :**
  - Informatique : logiciels ou applications
  - Petits matériels

### CENTRE AMBULATOIRE DEDIE

**Tout projet de création d'un Centre Ambulatoire Dédié devra faire l'objet d'un échange avec la Délégation Départementale, a fortiori si un accompagnement financier est sollicité.**

Les **CAD COVID 19** sont des sites créés ex-nihilo, le plus souvent dans des locaux non destinés aux soins, pour recevoir exclusivement des patients symptomatiques COVID19 et **sont justifiés** dès lors que les cabinets médicaux existants ne sont pas adaptés pour cette prise en charge ou dans une perspective d'afflux important de patients symptomatiques.

Ces structures doivent être **mises en place en accord avec les médecins généralistes du territoire** et s'appuyer prioritairement sur eux.

Dans ce cadre, le fonctionnement de ces structures peut nécessiter un soutien financier de l'ARS sur les postes suivants :

- **Fonctionnement :**
  - Ressources humaines : Accueil, Standard, Secrétariat médical
  - Prestations : nettoyage, évacuation des déchets
- **Investissements :**
  - Informatique : équipements, logiciels ou applications
  - Petits matériels

## PROCESSUS DE FINANCEMENT

- Un contact devra être pris avec les délégations départementales du territoire de projet pour informer du besoin d'un soutien financier
  - DD22 : ars-dd22-direction@ars.sante.fr
  - DD29 : ars-dd29-direction@ars.sante.fr
  - DD35 : ars-dd35-direction@ars.sante.fr
  - DD56 : ars-dd56-direction@ars.sante.fr
- Description des postes de dépenses (avec devis si possible) à partir du fichier en annexe
- Instruction des demandes pour décision de financement

## DOSSIER DEMANDE DE FINANCEMENT

### REFERENT DE LA STRUCTURE

- NOM :
- PRENOM :
- PROFESSION :

### ENTITE JURIDIQUE POUR VERSEMENT DES FINANCEMENTS

- NOM de l'entité juridique :
- SIRET :

*Joindre un RIB*

### INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

#### Coordonnées

- Adresse du centre (lieu, adresse, CP, ville) :
- Type de locaux mis à disposition :
- Numéro téléphone pour prise de rendez-vous :
- Date d'ouverture du centre :
- Horaires d'ouverture pour les consultations COVID :

#### Nombre de professionnels et fonction au sein de votre organisation

#### Description de l'aménagement sécurisé (case à cocher)

- Zone d'accueil, de tri et de prises d'informations
- Zone d'attente limitée et espace d'un mètre minimum par patient
- Zone de consultations dédiée
- Circuit fléché avec entrée et sortie différenciées
- Parking dédié pour attente des patients

#### Modalités d'adressage (case à cocher)

- Réorientation par le MT
- Réorientation par le 15
- Accès direct

#### Modalités de suivi à domicile (case à cocher)

- Visite à domicile
- Télé consultation
- Télésuivi
- Télésurveillance
- Téléphone

### OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

L'accompagnement financier de l'ARS prend en charge le fonctionnement, hors rémunération des soignants, en fonction des besoins non couverts par d'autres acteurs et partenaires.

#### Ressources humaines pour la fonction d'accueil

Type de professionnels, nombre, quotité de travail :

**Montant sollicité :**

**Prestations (sur devis)**

- Désinfection des locaux
- Destruction des déchets
- Autres, précisez : .....

**Précisions :**

**Montant sollicité :**

**Matériels informatiques et téléphonie (sur devis)**

- Opérateur téléphonie avec un standard téléphonique
- Matériels informatiques (ordinateurs + imprimantes)
- Acquisition Logiciels ou applications (ex : outil de gestion et de suivi des patients)
- Accès internet : réseaux 3 ou 4 G

**Précisions :**

**Montant sollicité :**

**Autres matériels (sur devis)**

- Matériels de protection  
Préciser type d'équipement et fournisseur éventuel : .....
- Matériels médicaux de base  
Préciser type d'équipement et fournisseur éventuel : .....
- Autres matériels autres  
Préciser :

**Montant sollicité :**

**MONTANT TOTAL SOLLICITE :**

**AUTRES PARTENAIRES**

Acteurs qui apportent des moyens pour le fonctionnement : collectivité, hôpital, associations, ...

**Type de partenaires et nature de l'accompagnement**

- ...
- ...
- ...